

## La légende du Colibri

Le colibri tire son nom d'une légende amérindienne, racontée par Pierre Rabhi, son fondateur : Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : « *Colibri! Tu n'es pas fou? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu!* »

Et le colibri lui répondit : « *Je le sais, mais je fais ma part* ».

C'est ainsi que nous assistants familiaux participons à l'éducation des enfants que nous accueillons. Chaque jour, un peu plus, avec détermination, nous accompagnons et construisons les adultes de demain.

### Les sujétions exceptionnelles pour majoration de salaire

La FSU, lors de sa rencontre avec l'administration a redemandé que soit mis en ligne sur l'espace communauté « ASSFAM », la demande de sujétions exceptionnelles pour majoration de salaire. C'était une promesse faite en 2019. Nous souhaitons également que chaque assistant familial puisse transmettre à l'ins-

pecteur cette fiche accompagnée d'un rapport d'information professionnel afin que celui-ci puisse dans un second temps se tourner vers d'autres professionnels (référénts, Retaf...) pour des compléments d'informations. En effet, trop souvent, cette fiche est bloquée dès la première étape qui est l'accès à la demande.

### Le PPE

Le projet pour l'enfant est l'une des principales avancées introduites par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, elle-même modifiée par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant. Le projet pour l'enfant est un document unique qui vise à garantir son développement physique, psychique, affectif, intellectuel et social. Il accompagne le mineur tout au long de son parcours au titre de la protection de l'enfance. L'apport du PPE

et les lois de 2007 et de 2016 ont encore renforcé le rôle du président du conseil départemental comme chef de file de la protection de l'enfant et garant du droit de l'enfant à bénéficier d'une protection adaptée à ses besoins fondamentaux. Le Département de la Gironde ne le propose toujours pas. La FSU demande que soit ouverte une réflexion pour sa mise en œuvre, dans l'intérêt supérieur des enfants accueillis.

### Dans ce numéro :

L'autisme	2
Cadre juridique	2
Le Cos	3
Masques	3
Valeurs la FSU	4

# LIBRI C LE



## L'AUTISME

## Cadre juridique professionnel

**P**lus largement les troubles du spectre d'autisme (TSA) proviennent d'anomalies trouble du neuro-développement affectant les relations interpersonnelles. Elles se caractérisent par l'altération des interactions sociales, des problèmes de communication, des troubles du comportement, des réactions sensorielles inhabituelles. L'autisme se manifeste durant la petite enfance et perdure tout au long de la vie. Il n'est pas automatiquement associé à un retard intellectuel comme avec le syndrome d'Asperger où il est à noter un très bon développement intellectuel. Le langage est plus généralement absent, réduit ou écholalique. L'absence de sourire en réponse chez le bébé est un des premiers signes d'alerte. Les enfants autistes ne savent pas jouer. 3 méthodes de prise en charge existent.



thodes de prise en charge existent.

Les 3i (pour Individuelle, Intensive, Interactive) basée sur le jeu, la communication, sans contrainte, ni directive pour permettre à l'enfant de s'éveiller progressivement en repassant par tous les stades du développement.

L'ABA (Applied Behavior Analysis), en alternant les moments de détente et temps d'apprentissage, permet aux enfant de revenir sur ce qu'ils n'ont pas pu apprendre de manière naturelle.

La méthode TEACCH (en Français, « Diagnostic de traitement, de formation de recherche et d'éducation des enfants autistes et de leurs familles ») traite l'autisme par le concret et le visuel et propose dans le cadre d'un projet individualisé un environnement structuré et rassurant avec des repères concrets et visuels.

L'élaboration d'un **guide national sur la pré-somption d'innocence** est en cours et aurait déjà dû être édité courant 2018

- Le guide devra permettre aux professionnels, à leurs employeurs et aux conseils départementaux de s'appuyer sur le cadre réglementaire et les procédures à suivre, ainsi que les recommandations et les bonnes pratiques ciblées par le groupe de travail. Nous espérons qu'il répertoriera efficacement les droits et devoirs de chacun ainsi que toutes les étapes de la procédure.
- Le retour au domicile, si tous les enfants ont été déplacés, des enfants confiés, hormis le (les) enfant(s) concerné(s) par la plainte si l'assistant familial n'est

plus en mesure de (les) l'accompagner, après tout classement sans suite ou non-lieu. La décision devra être évaluée en équipe et être signifié à l'enfant, sa famille et la famille d'accueil.

- Le soutien psychologique de l'assistant familial sera proposé mais celui de sa famille est aussi nécessaire et doit être pris en charge par l'employeur. Si nous considérons que notre métier est un métier à risques, il est pris par tous les membres de la famille vivant au domicile.

Le droit de porter plainte pour l'assistant familial et les membres de sa famille si ces derniers sont incriminés sans à avoir à subir des pressions culpabilisantes en invoquant l'intérêt supérieur de l'enfant.

*Propositions : JO Sénat du 31/10/2019*

## Le COS

Le COS a dû interrompre ses rencontres sur le territoire, COVID 19 oblige. Nous espérons pouvoir reprendre en octobre. Malgré tout, vous avez pu, avoir toutes les réponses à vos questions en communiquant par mail avec les correspondants COS.

La billetterie refonctionne normalement.

Très prochainement, outre les voyages annulés qui ont été reportés sur 2021, il vous sera proposé de nouvelles destinations. N'hésitez pas à consulter notre site.

Il en va de même pour les locations et les colonies.

L'Assemblée Générale qui n'a pas pu se tenir dans les délais escomptés, aura lieu en novembre 2020.

Vous trouverez toutes les informations sur notre site qui est régulièrement mis à jour. Le COS travaille au développement de sa mission d'œuvre sociale.



[Www.cosgironde.fr](http://www.cosgironde.fr)

## DOTATION DE MASQUES

Chaque collège de Gironde doit recevoir gratuitement une dotation de masques en tissu réutilisables équivalente au nombre de collégiennes et collégiens présents dans l'établissement.

Les 28 collèges de l'enseignement privé sont également concernés.

Pour autant, nous savons que beaucoup d'enfants n'ont pas été destinataires



de ces masques. Il en a été de même pour un certain nombre d'entre vous durant le confinement.

Nous attendons vos retours pour porter vos difficultés en

Comité Hygiène et Sécurité au Travail.

Vous avez payé le prix fort durant cette crise en étant très isolé, sans soutien de notre administration.

Nous souhaitons que vous soyez enfin entendus. Nous

vous proposons de vous rencontrer individuellement, si vous le souhaitez.



Référents ASSFAM:

Eliane MANQUAT  
05 56 99 35 17

Corinne LAMI  
06 71 71 95 27

Le SNUTER-FSU a vocation à être **au service de tous les agents**, sans aucune forme de sectarisme et autre calcul politique...

La priorité du SNUTER-FSU est **la défense des intérêts individuels et collectifs** des agents titulaires et non titulaires de notre collectivité et **la défense du service public** auquel nous sommes profondément attachés.

Nous souhaitons privilégier **un syndicalisme de concertation**, la plus large possible, et de négociation sans bien évidemment exclure **le recours à l'action collective**.

Attachés à des valeurs de **solidarité et de partage**, nous restons convaincus qu'il est nécessaire de créer les conditions de la mise en place **d'une véritable dynamique collective** au sein de la représentation des agents du

Département de la Gironde.

Notre approche militante est **tournée vers les autres et le respect de la pluralité**.

Le SNUTER-FSU entend s'appuyer sur une logique **de confrontation constructive**, tout en rappelant un certain nombre de principe **d'indépendance, de transparence et de démocratie**.

C'est parce que nous considérons que les grandes revendications devraient pouvoir se construire à partir de la base **qu'il faut privilégier les préoccupations du personnel à certaines «pratiques d'appareils»...**

Nous vous invitons à nous rejoindre et **promouvoir tous ensemble ce projet que nous voulons le plus collectif et solidaire possible**.

**Ensemble, nous ne pouvons qu'être plus forts !!!**

Je souhaite prendre contact avec un délégué de la FSU

Je souhaite adhérer à la FSU

Nom .....Prénom.....

Direction..... Service.....

Adresse Mail.....

Téléphone .....



**ENGAGÉ-ES  
A VOS CÔTÉS**